



AGENDA



Vacances d'été



Lundi 9 septembre :

– 15h : Édouard DURAND
« Regard sur la justice des mineurs »

– 17h : Comité secret

Lundi 16 septembre :

– 15h : Questions
d'actualité avec le Général
Schill, chef d'État-major de
l'Armée de Terre

– 17h : Comité secret

Lundi 23 septembre :

– 15h : Xavier
LEONETTI « La délinquance
du numérique : quelles
réponses ? »

– 18h : Cérémonie de
remise des prix de la 27^{ème}
édition de la Fondation
culturelle franco-
taïwanaise (sur invitation)

DÉPÔT D'OUVRAGES

R. Brague dépose l'ouvrage
de Jean-Noël Benoît,
*Sergueï Averintsev. Une
autre dissidence* (Presses
Universitaires de Rennes,
2023)

et de Sergueï Averintsev,
*Ma liberté secrète.
L'histoire culturelle vue de
Russie* (UGA Éditions,
2023).



Séance du lundi 1^{er} juillet

Accueil d'Olivier Grenouilleau



Olivier Grenouilleau, élu le 29 avril 2024, au fauteuil 2 de la section Morale et Sociologie, laissé vacant par le décès de **Jean Baechler**, est accueilli en séance par le Secrétaire perpétuel, **Bernard Stirn**. Le Président **Bruno Cotte** lui remet la médaille de l'Académie en signe de bienvenue. L'élection d'Olivier Grenouilleau a été approuvée par un décret du président de la République en date du 20 juin 2024.

In memoriam

Bertrand Saint - Sernin (1931 - 2024)

Le président **Bruno Cotte** a fait part du décès de **Bertrand Saint - Sernin** et prononcé un hommage en sa mémoire.



Notre académie vient d'être à nouveau cruellement frappée.

Nous avons en effet appris avec une profonde tristesse le décès de notre cher confrère Bertrand Saint-Sernin, survenu le 24 juin dernier.

Bertrand Saint-Sernin avait été élu le 27 mai 2002, dans la section Philosophie, au fauteuil laissé vacant par le décès de Raymond Polin.

Né le 20 décembre 1931 à Brest, Bertrand Saint-Sernin était un philosophe, un éminent professeur de philosophie, spécialiste de l'histoire des sciences, avant de devenir recteur d'académie.

Revenons un instant, voulez-vous, sur sa splendide carrière.

Agrégé de philosophie, Bertrand Saint-Sernin s'était d'abord tourné vers les mathématiques et il fut élève de Mathématiques Supérieures au lycée

Saint-Louis à Paris (en 1949-1950). Il s'orienta l'année suivante vers des études littéraires et fit sa khâgne au lycée Louis-le-Grand. Licencié en philosophie à la Sorbonne (en 1954), il obtient ensuite le Capes (en 1957) et l'agrégation de philosophie (en 1958).

Après un passage dans le secondaire (1957-1963) aux lycées de Chambéry, Rouen puis au lycée Michelet de Vanves, coupé par un service militaire comme sous-lieutenant S.A.S. en Algérie (en 1958-1961), il sera détaché en qualité de Consultant à la direction des affaires scientifiques de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) de 1963 à 1965. Il revint ensuite à l'enseignement comme assistant à la faculté des lettres de Paris et collaborateur extérieur à la Délégation générale de la recherche scientifique et technique (1965-1969), maître assistant à la faculté des lettres de Paris puis à l'Université de Paris I de 1969 à 1972.

Ayant obtenu sa thèse de doctorat d'État, sur "*Les mathématiques de la décision*" à la Sorbonne en 1971, sous la direction de René Poirier, il a été nommé à l'Université Charles De Gaulle (Lille III) où il demeurera de 1972 à 1986, tout d'abord comme maître de conférences, puis comme professeur à partir de 1982.

C'est durant cette période qu'il fut nommé recteur de l'académie de Dijon et chancelier de l'Université de Bourgogne (1973-1976) puis recteur de l'Université de Nancy-Metz et chancelier des universités de Nancy et de Metz (1976-1982). De 1986 à 1987, il fut directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale, avant d'être nommé recteur de l'académie de Créteil et chancelier des Universités Paris VIII, Paris XII et Paris XIII (1987-1989).

En 1989, il fut élu professeur à l'Université Paris X - Nanterre, où il resta jusqu'en 1993. De 1993 à 1999, il enseigna à l'Université Paris IV - Sorbonne, dont il est professeur émérite.

Auteur de nombreuses publications, il a été très influencé par Simone Weil, Bergson et Malebranche. Bertrand Saint-Sernin était aussi un spécialiste de la théorie des jeux. Il avait, entre autres, publié avec Daniel Andler en 2002, un ouvrage intitulé *Philosophie des sciences*.

Bertrand Saint-Sernin était Commandeur de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite, Commandeur de l'ordre des Palmes académiques et titulaire de la Croix de la valeur militaire qui lui fut décernée en Algérie.

Mais au-delà des distinctions honorifiques, de sa science et de ses immenses qualités professionnelles, Bertrand était surtout un homme délicieux, bienveillant, d'une touchante courtoisie, attentif aux autres, sachant écouter et guider ...

C'était un confrère incomparable que chacun, ici, appréciait et même aimait.

Sa présence et son regard acéré nous manqueront beaucoup.

Accompagné par son épouse, Jane Saint-Sernin, dont nous partageons la peine, Bertrand Saint-Sernin a été présent, jusqu'au 10 juin dernier, à toutes nos séances et à nos moments de convivialité.

Son assiduité, son courage, sa vaillance ont été admirables : il aimait cette académie.

Rémi Brague, doyen de la section Philosophie et tellement mieux placé que moi pour évoquer Bertrand, a adressé au Bureau un très beau texte dont je souhaite extraire quelques passages pour les partager avec vous.

Je le cite : « Bertrand Saint-Sernin a remis au centre du débat des philosophes que l'on considère trop souvent comme de second rang : Cournot (lui aussi recteur), Whitehead (d'abord mathématicien), Blondel, Simone Weil.... Pensant à sa mort, j'ai devant les yeux l'image qu'il avait choisie pour la couverture de son *Précis de l'action* (2012) : une fresque antique, récemment découverte dans un tombeau de Paestum. On y voit un jeune homme, nu, s'élançant du haut d'un plongeur vers une mer à peine suggérée. Bertrand Saint-Sernin, que la maladie avait dépouillé jusqu'à l'essentiel, mais armé de sa foi, s'est jeté vers le « Grand Peut-Être ». Pour certains, nos prières, pour tous, nos pensées, l'y accompagnent ».

Merci Rémi.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Le président a également fait part du décès d'**Ismaël Kadaré**, membre associé étranger de l'Académie, survenu le 1^{er} juillet. Un hommage lui sera rendu au début de la séance du 9 septembre.

Élection d'un correspondant dans la section Philosophie

Constantin SIGOV est élu correspondant de la section Philosophie.

« Grande délinquance financière et corruption : une institution contestée : regard sur le Parquet National Financier »

Jean-François BOHNERT
Chef du Parquet National Financier

Parmi les 166 parquets de première instance que compte la France à ce jour et dont la mission est la mise en mouvement de l'action publique pour l'application des peines, deux parquets ont une dimension nationale : le parquet antiterroriste et le parquet financier.

Le Parquet National Financier est une institution encore jeune : créée en 2014, parfois controversée, elle est fortement identifiée et quelquefois enviée ou admirée depuis l'étranger. Le contexte politique de la création du PNF est celui du « scandale Cahuzac » qui allait conduire le législateur à donner au futur PNF une compétence privilégiée en matière de lutte contre la fraude discale. Le contexte international de l'époque a également été déterminant dans la création du PNF : dans les années 2011-2012, l'OCDE a émis de vives critiques à l'égard de la France pour son manque de détermination et de résultats dans la lutte contre la corruption. Dans son rapport dit de « phase 4 », adopté en 2021, l'OCDE reconnaît désormais dans ce parquet l'un des fers de lance de la lutte contre la corruption sur la scène internationale, au même titre que le *Department of Justice* américain ou le *Serious Fraud Office* britannique. Le PNF a été créé par la loi du 6 décembre 2013 et a débuté son activité le 1^{er} février 2014. Son champ de compétence est défini à l'article 705 du code de procédure pénale et comprend les atteintes à la probité revêtant un caractère complexe, la fraude discale et les escroqueries à la TVA, les atteintes aux marchés financiers, les délits d'atteintes à la concurrence.

Le PNF est aujourd'hui constitué d'une équipe de 46 personnes dont 20 magistrats qui travaillent en binôme sur les 760 affaires en cours. Ces affaires donnent toutes lieu à enquête soit sous le régime de l'enquête préliminaire – ce qui revient à faire garder au magistrat du parquet le contrôle et la direction de l'enquête dont les actes d'investigation sont délégués à un service d'enquête de police ou de gendarmerie ou encore à un service spécialisé en matière fiscale - , soit après ouverture d'une information judiciaire – ce qui consiste à saisir l'un des 10 juges d'instruction spécialisés en matière économique et financière du Tribunal judiciaire de Paris. Par ailleurs, dans certains cas ; il peut être décidé de conserver l'enquête en interne au PNF, afin de s'assurer de la pertinence d'une saisine du PNF avant toute délégation à un service d'enquête. Sur les 760 affaires en cours actuellement : 47% concernent des infractions à la probité, 44% de la fraude discale aggravée, 6% des atteintes aux marchés financiers, 3% des infractions anticoncurrentielles. Depuis 10 ans, le PNF a initié 3234 procédures, effectué 369 saisies (immeubles, comptes bancaires, objets...) pour un montant estimé à 1,2 milliard d'euros, prononcé 532 condamnations (dont 97 en comparution sur la reconnaissance préalable de culpabilité). Au total, le PNF s'est inscrit dans les finances publiques à hauteur de 12,217 milliards d'euros d'amendes, de confiscation, de dommages et intérêts pour l'État et redressements fiscaux connexes.

Le PNF fait l'objet de deux séries de critiques : la première vise le recours à la justice dite « négociée » ou encore justice « transactionnelle » (voire « justice d'adhésion »). Pourtant les CJIP (convention judiciaire d'intérêt public) représentent moins de 5% des poursuites.

La seconde critique consiste à accuser de manière récurrente le PNF de « faire de la politique » au travers des affaires qu'il traite et d'être un « parquet politique ». Or le PNF engage des poursuites au regard de la gravité des faits pénaux commis. La gravité repose d'abord sur l'acte quel qu'en soit l'acteur. Sa démarche s'inscrit dans un double processus : juridique d'abord (analyse des faits à la lumière du droit pénal) puis judiciaire (décision d'ouvrir une enquête, une instruction ou classement). En d'autres termes, la loi est et restera toujours la seule boussole du PNF.

Les atteintes à la probité représentent la moitié des affaires en cours. C'est ce que, dès les années 1940, le sociologue américain Edwin Sutherland avait désigné sous le nom de « délinquance en col blanc » (« *white collar crime* »). Le socle légal d'intervention du PNF s'inscrit dans la loi du 6 décembre 2013 et la loi Sapin II du 9 décembre 2019 qui a institué la CJIP et créé le délit de trafic d'influence d'agent public étranger. La seconde moitié des activités du PNF concerne la lutte contre la grande délinquance fiscale. Il s'agit d'enquêtes extrêmement lourdes et complexes en raison de la sophistication des montages auxquels ont recours les grands groupes et les individus les plus fortunés, avec l'aide de cabinets d'avocats spécialisés.

Plusieurs défis se présentent aujourd'hui au PNF au titre de la protection de la souveraineté économique et judiciaire française. Ces dernières années, les États-Unis ont développé un arsenal juridique à portée extraterritoriale en matière d'anticorruption et de contrôle des exportations qui leur a permis de renforcer leur mainmise sur l'ordre économique mondiale et sur les règles du jeu en matière de libre-échange. Si la loi créant le PNF et la loi Sapin II ont permis à la France de faire jeu égal avec les Américains dans la lutte anticorruption, la modernisation de la législation française en matière de contrôle des exportations reste un impensé de nos politiques publiques, et ce alors que Chinois et Américains se positionnent de plus en plus sur ce terrain pour asseoir leur domination économique mondiale. L'évolution du cadre juridique en matière de contrôle des exportations paraît donc urgente afin de doter la France d'instruments de contre-mesure de nature à protéger le secteur industriel français contre l'extraterritorialité américaine et chinoise.

À l'issue de sa communication, Jean-François Bohnert a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **Y. Gaudemet, H. Korsia, P. Delvolvé, J.C. Casanova, A. Vacheron, D. Senequier.**

VIE DE L'ACADEMIE



Le rapport à mi-parcours du cycle d'étude de l'Académie, soutenu par la Fondation Del Duca et consacré à « La culture générale aujourd'hui », vient d'être publié. Il est accessible sur notre site en scannant le QR code ci-après. Il comprend 96 pages et 10 recommandations pour les pouvoirs publics.

Ce travail est coordonné par **Olivier Houdé** qui remercie tous les contributeurs.



DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Royaume-Uni : vers une majorité travailliste au parlement



Dans l'émission hebdomadaire Commentaire diffusée sur Radio Classique, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont abordé les enjeux des prochaines élections générales britanniques qui se tiendront ce jeudi 4 juillet.

Quelles conséquences auront les élections législatives sur la situation financière de la France ?



Vendredi 28 juin, **Jean-Claude Trichet** a donné une interview à Sara Eisen et Carl Quintanilla pour la chaîne de télévision américaine CNBC sur la situation politique et financière française.

Hommage à François Terré



La revue *Solution Notaire Hebdo* a publié, le 20 juin dernier, un hommage à François Terré sous la plume de Sophie Gaudemet, professeur de droit à l'université Panthéon Assas.

La Tragédie du Général



Le journaliste Franz-Olivier Giesbert a signé, le 26 juin dernier, un éditorial dans le journal Le Point consacré en grande partie à la réédition de la *Tragédie du Général* de Raymond Tournoux, (membre de notre académie de 1981 à 1984), ouvrage préfacé par **Eric Roussel**.

À SAVOIR



Le président **Bruno Cotte** doit prendre la parole à Lyon, le 4 juillet 2024, lors de l'inauguration de la passerelle Pierre TRUCHE, ancien premier président de la Cour de la cassation, qui, en 1987, occupait le siège du ministère public dans l'affaire Klaus BARBIE.

Cette passerelle, enjambe la Saône, en face du palais de justice de Lyon qui abrite la cour d'appel et la cour d'assises. Le même jour est inauguré, à quelques mètres, l'Espace Paul BOUCHET, ancien bâtonnier de Lyon, conseiller d'Etat et ancien président d'ATD QUART MONDE. La ville de Lyon honore ainsi, ensemble, un grand magistrat et un grand avocat



Le doyen de l'Académie **Yvon Gattaz** a fêté, le 17 juin dernier, ses 99 ans et son entrée dans sa 100^{ème} année. Son épée d'académicien lui avait été remise 33 ans plus tôt par l'ancien homme d'état Alain Peyrefitte. Le secrétaire perpétuel **Bernard Stirn** a tenu à lui rendre hommage au cours d'un temps réunissant les académiciens au cours duquel Yvon Gattaz a prononcé un discours à l'adresse de ses confrères.

PROCHAIN ÉVÉNEMENT

Exposition : La loi sur l'IVG. 1974, le discours de Simone Veil

La Société d'Histoire de la Vème République organise, ce mercredi 3 juillet à 14h30, une visite de l'exposition « La loi sur l'IVG. 1974, Le discours de Simone Veil » aux Archives nationales (60 rue des Francs-Bourgeois à Paris). Cette visite sera commentée par les commissaires de l'exposition :

- Bibia PAVARD, *maitresse de conférences en histoire contemporaine, université Paris- Panthéon-Assas*
- Charlène FANCHON, *chargée d'études documentaires aux Archives nationales.*

Les inscriptions s'effectuent par e-mail auprès du président de la SHV^{er} à l'adresse « didier.maus@yahoo.fr ».

Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.